EPHE
Sciences historiques et philologiques

Annuaire de l'École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques

139 | 2008
Annuaire de l'EPHE, section des Sciences historiques et philologiques (2006-2007)

Numismatique romaine impériale

Iconographie du pouvoir impérial et des identités civiques

Michel Amandry

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/ashp/222
DOI : 10.4000/ashp.222
ISSN : 1969-6310

Éditeur
Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée
Date de publication : 1 octobre 2008
Pagination : 101-108
ISSN : 0292-0980

Référence électronique
Michel Amandry, « Numismatique romaine impériale », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 139 | 2008, mis en ligne le 15 décembre 2008, consulté le 14 mars 2025. URL : http://journals.openedition.org/ashp/222 ; DOI : https://doi.org/10.4000/ashp.222

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

NUMISMATIQUE ROMAINE IMPÉRIALE

ICONOGRAPHIE DU POUVOIR IMPÉRIAL ET DES IDENTITÉS CIVIQUES

Directeur d'études : M. Michel Amandry

Programme de l'année 2006-2007 : I. *Numismatique impériale romaine : actualité*. — II. *Le monnayage provincial de Syrie*.

I. *Numismatique impériale romaine : actualité*

Parmi les nouveautés, il convient de signaler les ouvrages de A. Heller, *« Les bêtises des Grecs ». Conflits et rivalités entre cités d'Asie et de Bithynie à l'époque romaine (129* a. C.-*235* p. C.*)*, Ausonius éditions, Bordeaux, 2006 (Scripta Antiqua, 17) ; de F. Hurlet, *Le proconsul et le prince d'Auguste à Dioclétien*, Ausonius éditions, Bordeaux, 2006 (Scripta Antiqua, 18), et, bien entendu, celui de M. Spoerri Butcher, *Roman Provincial Coinage* VII. *De Gordien Ier à Gordien III*. 1. *Province d'Asie*, Londres - Paris, 2006. On insistera sur ce nouveau volume du *Roman Provincial Coinage* dévolu à l'étude du monnayage frappé au sein de la province d'Asie entre 238 et 244, sous les règnes de Gordien III et de ses prédécesseurs immédiats, Gordien Ier, Gordien II, Pupien et Balbin. Au sein de cette province, soixante-treize cités ont procédé à une ou à plusieurs émissions monétaires pendant ce laps de temps. Seules quelques frappes sont connues pour Gordien Ier, Pupien et Balbin et Gordien III César, à Milet, Prymnessos et Hadrianopolis, la majorité des émissions ayant été faites au nom de Gordien III ou de son épouse Tranquilline. À celles-ci, il faut naturellement encore adjoindre de nombreuses monnaies sans portrait impérial. Aucune monnaie n'est en revanche connue pour Gordien II. Au nombre de ces soixante-treize cités figurent deux colonies romaines : Alexandrie de Troade *(Colonia Augusta Troadensium)* et Parium *(Colonia Gemella Iulia Hadriana Pariana)*. Cette étude synchronique permet de comparer les émissions des différentes cités entre elles (dénominations, iconographie, étude des coins, volume de la production). Le problème de l'organisation de la production monétaire est quant à lui traité dans la *Revue suisse de numismatique*, 85 (2006), p. 97-132 et pl. 12-l3.

Quant à l'étude des monnayages chypriote et syrien, on ne donnera ici qu'un aperçu de l'évolution du monnayage provincial chypriote, le monnayage de la province de Syrie devant faire l'objet d'une nouvelle série de conférences.

II. *Le monnayage provincial chypriote*

Avant d'être intégrée à l'Empire romain en 30 avant J.-C., Chypre était possession ptolémaïque et l'île produisit, à une vaste échelle, un monnayage royal ptolémaïque en argent, ainsi que des émissions de bronze de caractère plus local. Les trois principaux ateliers royaux furent Salamine, Paphos et Kition. Ceux-ci fonctionnèrent principalement au IIe siècle avant J.-C. L'atelier de Kition fut fermé à la fin du règne de Ptolé-

mée X en 105/4 avant J.-C. Sous Ptolémée IX Sôter II, la production des deux ateliers restants, Salamine et Paphos, fut faible et prit fin en 91/90.

De 58 à 48, Chypre obtint le statut de province (en vertu de la *Lex Clodia de Cypro* passée par P. Clodius Pulcher) et fut agrégée à la province de Cilicie. En 48, César rendit l'île aux enfants de Ptolémée XII, Arsinoe IV et Ptolémée XIII, puis, en 47, la donna à Cléopâtre VII et à son fils Ptolémée XV Césarion. Antoine confirma cette possession lagide en 40. On connaît des bronzes de Cléopâtre et Césarion frappés à Paphos (*RPC* I, 3901). La maison de Dionysos à Paphos a produit un important matériel de cette période et les moules pour couler des flans trouvés dans cette maison confirment la localisation de l'atelier (du moins d'un atelier) à Paphos.

Après 30, Chypre connut le sort de l'Égypte et devint une province, d'abord impériale, puis proconsulaire en 22 av. J.-C. Aucune colonie n'y fut installée, aucune cité ne reçut la citoyenneté entière ni même des privilèges limitées, toutes les cités eurent à payer des taxes.

1. Auguste

Le monnayage d'Auguste peut être divisé en deux groupes :

— le premier a été frappé dans les années 30. Ce monnayage se présente ainsi: IMP CAESAR DIVI F AVGVSTVS, tête nue d'Auguste / COS OCTAVO DESIG IX, Victoire sur globe à g. (6,73 g [33]). Quoique ces monnaies ne portent pas d'ethnique, leur attribution à Chypre est évidente en raison de trouvailles locales (à Curium ou Paphos p. ex.). Cette série date de 26.

On pourrait adjoindre à cette série des séries locales du monnayage marqué C A qui fut frappé en Asie. Des *semisses* à ce type présentent des parallèles stylistiques avec la série à la Victoire et la maison de Dionysos à Paphos en a produit trois de même que quatre *asses* avec, au revers, AVGVSTVS dans une couronne de laurier. On en trouve également dans le trésor de Paphos 1982 et à Curium.

— Lors de la réorganisation de 22, Auguste rendit l'île au Peuple Romain. Chypre fut désormais gouverné par un proconsul de rang prétorien. Peut-être en 1/2 après J.-C., le proconsul A. Plautius fit frapper une émission comprenant deux séries, l'une portant au revers le temple d'Aphrodite à Paphos (3,70 g [41]), l'autre Zeus Salaminios (3,64 g [15]). Il est possible que la série honorant Auguste et Caius César date de la même année (8,73 g [31]), celle du consulat de Caius, lorsque celui-ci était en Orient. Toutefois, aucune inscription n'atteste son passage dans l'île.

Deux autres séries en l'honneur d'Auguste, portant respectivement IMP AVGVST TR POT/AVGVST dans une couronne de laurier (*RPC* 3914, 14,73 g [2]) et IMP AVGVST TR POT/SC dans une couronne de chêne (*RPC* 3915, 14,53 g [6]), sont parallèles à la série Auguste / Caius, comme l'attestent leur style, leur poids et leurs caractéristiques techniques. Les provenances incitent également à attribuer ces séries à Chypre, comme le suggérait du reste déjà J. Pellerin au XVIIIe siècle. Ainsi la maison de Dionysos en a produit deux exemplaires, peut-être trois, du deuxième type.

Les différentes dénominations frappées peuvent être identifiées aux dénominations romaines suivantes : *dupondius*, as, semis et quadrans. La production ne fut pas très importante, puisque moins de 30 coins de droit ont été recensés pour ces deux groupes.

2. Tibère

Sous Tibère, deux groupes furent frappés.

— L'un a été produit après 15/16 et fait écho au monnayage officiel frappé à Rome à cette date : en effet, le revers de la dénomination la plus importante, probablement un *dupondius* (14,50 g [23]), représente la tête radiée d'Auguste et le revers de la dénomination inférieure, probablement un as, représente Livie assise avec patère et sceptre (8,58 g [12]).

– Le deuxième groupe porte « Drusus Minor » au droit et, à nouveau, les deux types frappés par Plautius : Zeus Salaminios (4,63 g [15]) et le temple d'Aphrodite (3,13 g [21]). Il est possible qu'il ait été frappé en 22 lorsque les cités de Paphos et Salamine se virent confirmer le droit d'asylie dont bénéficiaient depuis longtemps leurs temples respectifs. Il est possible aussi que la monnaie –]AVG F AVGVST IMP VIII, tête laurée de Tibère à gauche / C C, Livie – fasse partie de ce groupe. Cette monnaie unique était attribuée par Hill à Antioche de Pisidie qui interprétait les lettres C C en C(olonia) C(aesarea) : il est vrai que la forme COL CAES apparaît sur des monnaies augustéennes d'Antioche. A. Krzyzanowska a remis en question cette attribution, suggérant un atelier en Afrique. J'ai proposé d'interpréter les lettres C C en C(ommune) C(yprorum) (*RPC* 3920, 6,23 g [1]).

On retrouve encore sous Tibère quatre dénominations : *dupondius*, as, semis et quadrans. Comme sous Auguste, la production fut assez faible, puisqu'environ 20 coins de droit ont été gravés.

3. Claude

Le nom du *Koinon Kypriôn* apparaît pour la première fois sous Claude. Ce nom figure en grec, alors qu'au droit la titulature de l'empereur est en latin. Une série inclut le nom du proconsul Proculus, que l'on peut dater de 43/44 (10,00 g [18]).

Les trois dénominations frappées sont alors le sesterce (25,37 g [19]), le *dupondius* (14,41 g [16]) et l'as (6,72 g [53]). Les dénominations inférieures à l'as ne sont plus émises désormais.

4. Galba

Galba fit frapper deux dénominations, sesterce et *dupondius*. Le sesterce n'est connu actuellement que par un seul exemplaire (26,55 g), alors que les *dupondii*, portant au revers soit Zeus Salaminios (13,78 g [3]), soit le temple d'Aphrodite (13,72 g [7]), sont relativement courants. Toutes ces monnaies portent une contremarque dont l'interprétation échappe pour l'instant.

Du règne de Vespasien à celui de Sévère Alexandre (?), seuls quatre groupes peuvent être attribués à Chypre. Après Sévère Alexandre, peut-être même dès 209, la production de monnayage local cessa.

5. Vespasien

Vespasien fait frapper des tétradrachmes datés de l'an 8, de l'an 9 et de l'an 10 de son règne, soit de 75 à 78.

An 8	12,60 g (74)		
An 9	12,42 g (63)	5,93 g (32)	5,96 g (29)
An 10	12,40 g (15)		

La drachme, calculée à partir des tétradrachmes, pèse 3,13 g, et 2,97 g à partir des didrachmes. Mais le taux de fin des tétradrachmes est de 90 %, celui des didrachmes de 94 %, soit respectivement 2,81 g et 2,79 g d'argent.

Des didrachmes à l'effigie de Titus et de Domitien sont également connus pour ces années. Titus fit également frapper une courte émission de tétradrachmes lors de la deuxième année de son règne, entre septembre 79 et septembre 80 (*RPC* II, 1816-7 : 12,18 g [3]). Ces monnaies sont stylistiquement liées à des séries antérieures frappées à Antioche. Elles portent également la formule syrienne typique ETOYC NEOY IEPOY dont la signification (la nouvelle années sacrée) demeure énigmatique. Il est possible que le tremblement de terre de 78, qui détruisit Paphos, Salamine, peut-être Curium et Amathonte, soit responsable de l'interruption de la frappe entre 78 et septembre 79. Mais l'on a proposé d'attribuer la frappe de ces monnaies à l'atelier d'Antioche

La production entière de tétradrachmes ne fut pas très importante. B. Helly a identifié, en 1980, dix-sept coins de droit pour cent quatorze exemplaires alors examinés. Ces chiffres suggèrent que pratiquement toute la production de tétradrachmes nous est connue. Si l'on admet un chiffre moyen de 20 000 monnaies frappées à l'aide d'un coin, on aboutit au total de 340 000 tétradrachmes frappés à Chypre, soit 1 360 000 deniers : en d'autres termes, de quoi payer une légion romaine pendant un an. Ces émissions d'argent furent accompagnées, en l'an 9, de didrachmes aux noms de Titus et Domitien. Quatre coins de droit ont été observés pour les didrachmes par D. Parks à partir d'une population de vingt-cinq exemplaires.

En l'an 8 est également frappée une émission de bronzes aux noms de Vespasien, Titus et Domitien. Elle comprend deux dénominations, sesterce (25,13 g [9]) et *dupondius* ou as (11,69 g [33]). Le style du droit est romain et l'axe des monnaies à 6 h, alors que l'axe habituel des monnaies provinciales chypriotes est à 12 h. Les analyses élémentaires ne démentent pas une possible origine romaine.

Domitien ne fit frapper ni argent, ni bronze, mais des contremarques avec son portrait sont connues (*GIC* 108). Il existe également une contremarque rectangulaire portant 6 lettres sur 2 lignes qui date probablement de son règne. Ino Nicolaou a lu ces lettres IDC / GCP et les a interprétées comme I(mperator) D(omitianus) C(aesar) / G(ermanicus) C(ensor) P(erpetuus). Mais aucune des cinq contremarques qu'elle connaissait n'était parfaitement lisible et il semble que la seconde ligne doive se lire CXP, grâce à un exemplaire récemment acquis par le Cabinet. J'ai proposé de lire C(os) X P(robavit), ce qui signifierait que la contremarque a été apposée en 84.

6. Trajan

Sous Trajan, on connaît un groupe consistant en sesterces d'orichalque et *dupondii* et as de cuivre (26,65 g [51], 12,61 g [37], 11,22 g [9]). Comme dans le cas du monnayage en bronze des Flaviens, les types de revers prouvent que ces pièces étaient destinées à circuler à Chypre. Mais des analyses récentes montrent qu'elles ont probablement été frappées à Rome ou dans une branche orientale de l'atelier de Rome.

La manière dont est représenté le temple d'Aphrodite renforce cette idée. En effet les monnaies de bronze de Vespasien et de Trajan donnent une certaine image de ce temple (un bétyle flanqué d'un croissant et d'une étoile à l'intérieur d'un lieu de culte ; à l'extérieur, un candélabre de part et d'autre, semblant délimiter l'espace de la cour semi-circulaire à l'avant du lieu de culte ; les candélabres peuvent également être figurés à l'intérieur de portiques). Or cette image est différente de celle qui figure sur les monnaies d'argent de Vespasien (un bétyle à l'intérieur d'un lieu de culte; de part et d'autre, une chambre). Les graveurs romains s'inspiraient peut-être d'un lieu de culte dédié à Aphrodite à Rome.

Il est possible que le passage de Trajan à Chypre dans les derniers jours de 113, en route pour rejoindre son quartier général à Antioche, ait été l'occasion de cette émission.

Une contremarque rectangulaire TRAIAN / DACIC date probablement de la même époque (*GIC* 603), appliquée sur les sesterces de Claude.

7. Hadrien

On ne connaît pas de monnaies au nom d'Hadrien ; il existe toutefois une contremarque portant le portrait lauré de l'empereur et la légende AYTO KAI−AΔPIA (*GIC* 38). Celle-ci a été appliquée sur les monnaies déjà contremarquées par Trajan. Quoique ces deux contremarques aillent de pair, cela ne signifie pas pour autant qu'elle ont été appliquées au même moment. La contremarque d'Hadrien est parfois placée sur celle de Trajan qui semble plus usée, ce qui indiquerait qu'elle a été appliquée plus tôt.

On sait qu'Hadrien contribua à relever la cité de Salamine qui avait été dévastée par l'insurrection juive de 116. L'empereur fut proclamé « père et bienfaiteur » de la cité en 123 et il est possible qu'il ait visité rapidement Salamine en 129/130. La contremarque a pu être appliquée pour faire rentrer des fonds en vue de la reconstruction de la ville.

8. Antonin

Deux dénominations sont frappées sous Antonin, un sesterce et un *dupondius*, portant les portraits de l'empereur au droit et de Marc Aurèle césar au revers. Les légendes ne comportent aucune référence explicite à Chypre, mais ces monnaies sont très communes dans l'île (p. ex. dix exemplaires trouvés à Curium, cinq à Salamine, cinq à Paphos). Leur style n'est pas romain, mais provincial. Elle font toutefois écho au monnayage frappé à Rome entre 139 et 144.

Une émission montrant Thea Faustina au droit et M. Galerius Aurelius Antoninus au revers, consistant elle aussi en deux dénominations, a parfois été attribuée à Chypre, mais aucun exemplaire n'a été trouvé dans l'île. Les deux seules provenances connues (en France à Langres et en Allemagne à Mangolding) ne contribuent guère à résoudre le problème. Cette émission, de style « romain », a été courte : deux coins de droit sont connus pour le sesterce et trois pour le *dupondius* / as. Cette émission, qui date d'après la mort de Faustine en 141, est étrange, honorant l'un des deux fils qu'eurent Antonin et Faustine certainement mort avant l'adoption d'Antonin par Hadrien en 138 et qui est connu par son épitaphe retrouvée dans le mausolée d'Hadrien (*CIL* VI, 989).

9. Marc Aurèle

Marc Aurèle ne fit pas frapper de monnaie à Chypre ou pour Chypre, mais sous son règne furent contremarqués les monnaies d'argent – tétradrachmes et didrachmes – frappées sous les Flaviens. La contremarque circulaire (*GIC* 844) montre la tête laurée de Marc Aurèle, tournée vers la dr. ou à g., accompagnée de la légende ANTOCIV (ou VI), interprétée en Anto(ninus) C(os) I(mperator) V ou VI (soit 168-170 et 171-173).

10. Les Sévères

Le dernier groupe dont la frappe dans l'île est assurée date de l'époque des Sévères. Des monnaies de Septime Sévère, Julia Domna, Caracalla et Geta sont connues portant au revers le temple d'Aphrodite. De nouveaux types font également leur apparition : la légende *Koinon Kupriôn* dans une couronne, pour Julia Domna ; un aigle avec couronne dans son bec et l'empereur à cheval à dr. pour Caracalla ; la Tyché tenant ancre et corne d'abondance dans un tempe tétrastyle pour Julia Domna et Géta auguste. Des monnaies portant Caracalla au droit et Géta au revers, sans référence à l'île, sont également attribuables à Chypre, d'après leur style et leur provenance. Deux séries sont connues, l'une avec Géta César, l'autre avec Géta Auguste : elles furent probablement frappées en 209 lorsque Géta devint Auguste, puisque un coin de droit de Caracalla est lié à un coin de revers figurant Géta César et un autre figurant Géta Auguste.

Sous le règne des Sévères, une nouvelle opération de contremarquage (*GIC* 845-8) des monnaies d'argent frappées sous les Flaviens eut également lieu, mais à une échelle moindre que sous Marc-Aurèle, sans doute parce que ces monnaies avaient déjà largement disparu.

Des tétradrachmes au nom de Caracalla ΥΠΑΤΟϹ ΤΟ Δ (213-217) sont attribués à Chypre (Prieur 1578-83) en raison de la présence de l'épi de blé sur lequel se tient l'aigle au revers, semblable à celui qui figure sur certains tétradrachmes flaviens. Mais cette attribution est loin d'être assurée.

Il est possible que des monnaies d'Élagabale et de Sévère Alexandre aient également été frappées à Chypre, mais nous n'en avons pas vraiment de preuve. Il s'agit de deux séries portant au revers les lettres ΔE, une étoile au-dessous, le tout dans une couronne. Elles ont été attribuées à Antioche (*BMC Galatia*, p. 205, 447 *sq.*) et réattribuées par Bellinger à Laodicée (*Dura* VI, p. 156, n° 1827). Mais leur présence en nombre à Chypre (seize ex. d'Élagabale, dix-neuf d'Alexandre Sévère et vingt et un attribuables à l'un ou l'autre empereur découverts à Curium ; trois Élagabale, deux Alexandre Sévère et huit attribuables à l'un ou l'autre empereur à Salamine ; un Sévère Alexandre à Soloi ; deux Élagabale à Amathonte) permet d'envisager une production locale (les fouilles d'Antioche n'ont livré que cinq monnaies d'Élagabale, mais celles de Dura 57).

La fin du monnayage provincial intervint donc relativement tôt à Chypre, plus tôt que dans le plupart des régions orientales de l'Empire. Cette production ne fut pas très abondante. Le manque de petit numéraire fut pallié par un contremarquage abondant. Bien entendu, d'autres monnaies circulaient à Chypre. Des deniers romains ont été trouvés à Curium, Soli, Paphos, et, tout dernièrement, à Amathonte.

En ce qui concerne le bronze, la monnaie impériale, rare au Ier siècle, devient plus abondante au IIe siècle, sans toutefois supplanter le monnayage local. Si l'on considère, en pourcentages, la proportion des monnaies chypriotes, étrangères et impériales, du règne d'Auguste à l'époque de Sévère Alexandre, sur trois sites dont le matériel a été publié, celle-ci est la suivante :

	Chypre	Autres	Impériales
Salamine	76,5	13,2	10,3
Paphos	46,3	35,4	18,3
Curium	41,5	34,1	24,4

Bibliographie

Monnayage provincial

Amandry 1987a : M. Amandry, « Le monnayage julio-claudien à Chypre. I. Auguste », *CCEC*, 7 (1987), p. 17-31.

Amandry 1987b : M. Amandry, « Le monnayage julio-claudien à Chypre. II. Tibère », *CCEC*, 8 (1987), p. 17-25.

Amandry 1993 : M. Amandry, *Coinage Production and Monetary Circulation in Roman Cyprus*, Nicosie, Bank of Cyprus Cultural Foundation, 1993, 21 p.

Amandry 1995 : M. Amandry, « Le monnayage provincial chypriote », *CCEC*, 23 (1995), p. 11-15 et pl. I-II.

Butcher 1988 : K. Butcher, « The Temple of Aphrodite at Paphos », *Seaby Coin and Medal Bulletin*, 835 (nov. 1988), p. 264-266.

Carradice / Cowell 1987 : I. Carradice et M. Cowell, « The Minting of Roman Imperial Bronze Coins for Circulation in the East: Vespasian to Trajan », *NC*, 147 (1987), p. 6-50.

Carradice 1988 : I. Carradice, « The Coinage of Roman Cyprus », dans V. Tatton-Brown (éd.), *Cyprus and the East Mediterranean in the Iron Age*, Londres, BMP, 1988, p. 182-187.

Grant 1957 : M. Grant, *The Coinage of Tiberius in Cyprus*, Melbourne, University of Melbourne, 1957 (Cyprus Expedition Publication, 1).

Howgego 1982 : Chr. Howgego, « Coinage and Military Finance: The Imperial Bronze Coinage of the Augustan East », *NC*, 142 (1982), p. 1-20 et pl. 1-6.

Nicolaou 1989 : I. Nicolaou, « Cypriot Bronze Greek Imperial Countermarked Coins », dans *Proceedings of the International Numismatic Congress. London 1986*, Wetteren, 1989, p. 207-215 et pl. 23-26.

Oberbeck 1971 : B. Overbeck, « M. Galerius Antoninus. Bemerkungen zu einer Fundmünze aus Mangolding, Ldkr. Regensburg », *Bayerische Vorgeschichtsblätter*, 36 (1971), p. 245-57 et pl. 25-27.

Parks 2004 : D. A. Parks, *The Roman Coinage of Cyprus*, Nicosie, 2004.

Prieur 2000 : M. et K. Prieur, *A type corpus of the Syro-Phoenician Tetradrachms and their fractions from 57 BC to AD 253*, Londres, 2000, p. 173-175, nos 1561-1583.

RPC I : A. Burnett, M. Amandry et P. P. Ripollès, *Roman Provincial Coinage*. I. *From the death Caesar to the death of Vitellius (44 BC - AD 69)*, Londres - Paris, BMP - BNF, 2006[3] (« Cyprus », p. 576-580, nos 3901-3995, pl. 149-150).

RPC II : A. Burnett, M. Amandry et I. Carradice, *Roman Provincial Coinage*. II. *From Vespasian to Domitian (AD 69-96),* Londres - Paris, BMP - BNF, 1999 (« Cyprus », p. 261-266, nos 1801-1826, pl. 82-84).

Trouvailles monétaires sous l'Empire

Helly 1980 : B. Helly, « Monnaies de Vespasien frappées à Chypre », dans *Salamine de Chypre. Histoire et archéologie. État des recherches* (Colloque international du CNRS no 578), Paris, 1980, p. 293-311.

Nicolaou 1993 : I. Nicolaou, « Four Ptolemaic/Roman Hoards from Cyprus », *NC*, 153 (1993), p. 11-30 et pl. 2-8.

Circulation monétaire sous l'Empire

Callot 2004 : O. Callot, *Salamine de Chypre*. XVI. *Les monnaies. Fouilles de la ville 1964-1974*, Paris, 2004.

Cox 1959 : D. H. Cox, *Coins from the Excavations at Curium, 1932-1953*, New York, 1959 (NNM, 145).

Grierson 1958 : « Roman Tombs at Kambi-Vasa. The Coins », *RDAC*, 1940-1948 (1958), p. 61-67.

Helly 1973 : B. Helly, « Les monnaies », *Salamis* vol. 5. *Excavations in the Necropolis of Salamis* III, Nicosie, 1973, p. 204-213.

Nicolaou 1990 : I. Nicolaou, *Paphos II. The Coins from the House of Dionysos*, Nicosie, 1990 (c. r. K. Butcher, *NC*, 152 [1992], p. 199-200).